

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2021

Date de la convocation : 22/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Christophe CHARLES, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILLY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Max KECHICHIAN, M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Michèle CEDRIN à Mme Marilyne SILVESTRE, M. Patrick CURTAUD à M. Daniel PARAIRE, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Lévon SAKOUNTS, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN.

Absente suppléée : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :** Mise en œuvre du dispositif Citélab

Rapporteur : Martine FAÏTA

NOTE DE SYNTHÈSE

Si leur profil est souvent comparable avec les autres créateurs, les créateurs d'entreprise issus des quartiers politique de la ville pâtissent des contraintes propres à ce type de quartier (image, clientèle restreinte...), mais aussi du fait de leur origine sociale (culture, réseau, formation...). Pourtant la dynamique entrepreneuriale est bien présente et nombreux sont les habitants qui font le choix de créer leur entreprise, et ainsi leur propre emploi.

Ces entrepreneurs s'appuient sur leur groupe familial et le réseau amical pour démarrer leurs activités, mais ne sont pas ou que trop peu accompagnés par le réseau classique de la création d'entreprise. Ces conditions de démarrage impliquent une plus grande fragilité économique et donnent un taux de pérennité beaucoup plus faible que la moyenne.

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, les Quartiers Politique de la Ville comptabilisent près de 11 000 habitants. Pour accompagner les porteurs de projets et entrepreneurs résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la Banque Publique d'Investissement (BPI) a déployé un dispositif intitulé « Citélab – Révélateur de talents ».

Actuellement en France, la BPI accompagne 80 Citélab dont une dizaine en Auvergne Rhône-Alpes. Ce service permet aux habitants de bénéficier d'un appui dans la structuration de leurs projets d'entreprise, de sécuriser leur parcours pour ensuite les orienter vers les réseaux d'accompagnement. Cet accompagnement améliore significativement le taux de pérennité des activités économiques.

Il est proposé que Vienne Condrieu Agglomération mette en œuvre un Citélab sur le territoire. Pour cela, la collectivité doit répondre à l'appel à projet lancé par la BPI. L'offre de service labellisée par la BPI suppose de recruter un chef de projet à temps plein, physiquement présent sur les quartiers pour détecter / accompagner / orienter.

Ce chef de projet doit être en relation étroite avec l'écosystème entrepreneurial (chambres consulaires, réseaux de financement) et les structures présentes dans les Quartiers Politiques de la Ville (Centres Sociaux, associations sportives et culturelles ...).

Le dispositif est suivi par un comité de pilotage local composé notamment des financeurs de l'opération et des opérateurs locaux de l'accompagnement à la création d'entreprise ainsi qu'un comité technique chargé de mettre en place les actions locales.

Le budget prévisionnel du dispositif est de 140 000 € pour deux ans. Ce dernier est financé à hauteur de 30 % par la BPI. D'autres financeurs seront sollicités sur ce dispositif, tels que l'Etat, au titre de la politique de la ville et la Région, dans le cadre de la programmation du FSE +.

La finalisation du dossier de candidature, l'instruction par la BPI, et le recrutement du chef de projet permettront de mettre en œuvre le Citélab, au premier janvier 2022 pour une période de deux ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission économie du 25 mai 2021,

VU l'avis favorable de la commission emploi insertion du 15 juin 2021,

VU l'avis du bureau communautaire du 1^{er} juin 2021,

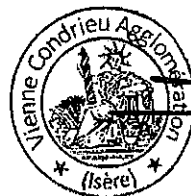
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la mise en œuvre du dispositif Citélab sur le territoire.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération transmise en Préfecture
le 2 juillet 2021
et publiée le 2 juillet 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat